

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 38  
Votes exprimés : 38  
POUR : 38  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
3 octobre 2023  
Date d'affichage :  
3 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Frédéric CARRE) - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève STAELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Jacqueline DUPLESSY – Michel GCHWEINDER – Sylvie CHARPIGNON -

Absents : Evelyne CALLEJA - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN – Annie ROUSSEAU -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Président rappelle que le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles expire le 31 décembre 2023.

Une première consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le 9 août 2023 sur la plateforme e-marchespublics.com et une publication a été réalisée au JOUE et au BOAMP. La date de remise des offres était fixée au 11 septembre 2023 à 16h.

La commission d'appel d'offre réunie le 18 septembre 2023 a décidé de :

- déclarer le marché infructueux,
- poursuivre sous la forme d'un marché négocié.

La Communauté de Communes a reçu l'entreprise SUEZ dans le cadre de la négociation le mardi 26 septembre 2023.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2023, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60 points pour le prix de la prestation, 40 points pour sa valeur technique). Elle a décidé attribuer le marché à la Société SUEZ RV Centre Est, sise 18, rue Félix Mangini à LYON (69009), sur les bases financières suivantes : 99,90 € HT la tonne (hors TGAP), soit un montant annuel de 109 890 HT basé sur le tonnage estimatif de 1 100 tonnes (439 560 € HT pour 4 ans). La durée du marché est de 4 ans fermes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

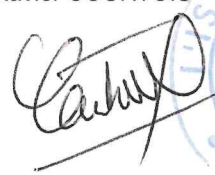
AUTORISE le Président à signer le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles avec la Société SUEZ RV Centre Est et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 13/10/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com